

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2013

OBJET : Révision des conditions de mise à disposition de la salle des fêtes communale.

L'an deux mille treize et le 18 décembre à 19H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José, M. LE LURON Renaud,

EXCUSE : Mme JOURDA Béatrice qui a donné pouvoir à M. BEDEL Philippe, M. CHABROT Frédéric

M. AMESTOY Pierre a été élu secrétaire.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les termes et les différentes modalités de la mise à disposition de la salle des fêtes de Bax sont clairement répertoriés dans la délibération du 6 avril 2011 n° 2011-05. Cependant, il propose de modifier ces termes, en ajoutant que tout habitant ou résident de Bax pouvait bénéficier d'une mise à disposition gratuite par an de la salle des fêtes.

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de reconduire les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes communale tels que précisés dans la délibération n° 2011-05.
- d'y préciser que tout habitant ou résident de Bax pourra bénéficier d'une mise à disposition gratuite par an sous condition de date de réservation au maximum de 2 semaines avant la date de l'événement.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 02/01/2014

Le Maire, P.BEDEL

